RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT HERAULT

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents > h Comité En exercice Présents ^Syndical ¹

37 37 20

Date de la convocation

08-11-10

Date d'affichage

08-11-10

Objet de la Délibération

2011-01-03 Adoption du BP 2011 Loi du 5 Avril 1884 - Article 56

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc & Vignobles

Séance du 03 Janvier 2011

L'an deux mille onze

Et le trois janvier

à Dix sept heures

, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre presc

la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents: MM

J.ARCAS (Conseil Général), JL BARTHES (CdC Orb-Jaur), P.BEZIAT (CdC canalirou), JN. BADENAS (Conseil Général), G.BARO (CdC Orb-Taurou), F.BOUTES (Conseil Général), J.CABROL (CdC Pays Saint-Ponais), N.ETIENNE (Conseil Général), M.GIL (CdC Orb-Taurou), C.GINESTE (CdC Avène, Orb & Gravezon) J. HUC (CdC Coteaux & Chateaux), RM.LOSMA (Bédarieux), K.MESQUIDA (Conseil Général), H.OBIOLS (CdC canalirou), J.PALAYSI (CdC Saint-Chinian) R.PAILLES (Conseil Général), JP.ROUANET (CdC Pays Saint-Ponais), G.ROUDIER (CdC Orb-Taurou), R.TROPEANO (Conseil Général), E.VILLANEUVA (CdC Faugères).



S

SF

Acte rendu exécutoire après 030111 réfecture et pu 030111 notification après 030111 réfecture

Objet: Adoption du Budget Primitif 2011

Sont soumises aujourd'hui à l'approbation du Comité Syndical les propositions budgétaires concernant le budget 2011 en nomenclature M14.

Il convient de rappeler que les crédits de la section de fonctionnement sont votés par chapitre (article 2312-2 du C.G.C.T.)

Les crédits de la section d'investissement sont aussi votés par chapitre pour les crédits non individualisés dans la mesure où des opérations individualisées n'ont pas été prévues sur l'exercice 2010.

Le budget primitif 2011, annexé au présent rapport, se résume ainsi :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2.825.485,00	2.825.485,00
Investissement	132.323,00	132.323,00
TOTAL	2.957.808,00	2.957.808,00

Monsieur le Président demande à l'Assemblée d'adopter le Budget Primitif du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles pour l'exercice 2011 établi par nature, et voté par chapitre auquel s'ajoute une présentation par fonction établie en conformité avec l'instruction M14.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée en délibérer et de l'autoriser à signer tous documents relevant de cette décision.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical adopte le Budget Primitif du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles et autorise le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Puisserguier, le 03 janvier 2011.

Le Président,

Francis BOUTES

SOUS-PREFECTURE

REÇU LE

1 1 JAN. 2011

SERVICE COURRIER